



Commissions des affaires juridiques
Secrétariat
CH-3003 Berne

rk.caj@parl.admin.ch
parl.ch

Marc-Etienne Burdet et Daniel Conus
Rue du Canal 14
1400 Yverdon-les-Bains

Le 14 avril 2026

Votre lettre du 27 mars 2026 relative à la transparence des biographies des magistrats

Messieurs,

Nous vous remercions pour votre courrier du 27 mars 2026, dans lequel vous demandez aux Commissions des affaires juridiques d'intervenir dans votre cas.

Les Commissions des affaires juridiques des Chambres fédérales sont des commissions au sens de l'art. 44 de la loi sur le Parlement (LParl) et exercent leur rôle dans le domaine législatif. Il ne s'agit pas de commissions de surveillance au sens des art. 50 ss LParl. Pour des raisons de séparation des pouvoirs, elles ne sont pas habilitées à se prononcer sur des questions concrètes d'application du droit dans des cas individuels en suspens.

Nous regrettons de ne pas pouvoir donner suite à votre demande.

Nous vous retournons par la présente les documents que vous nous aviez transmis.

Meilleures salutations,

Simone Peter
Secrétaire des Commissions des affaires juridiques